



Plus d'eau chaude chez ma locataire ?

Par **fougasse**, le **14/05/2013** à **11:29**

bonjour à tous !
voilà mon problème : au mois de mars j'ai effectué un nouveau branchement d'eau suite à plusieurs dégâts des eaux, l'ancienne tuyauterie était vétuste. Donc tout est neuf le plombier a effectué tous les branchements , a tout essayé tout marche nickel (même l'eau chaude)
Mi-avril, 1er LRAR de ma locataire me signalant n'avoir plus d'eau chaude. Je l'appelle pas de réponse même pas après mes messages. Début mai 2eme LRAR rebelote.
Je me suis déplacé à son domicile avec le plombier, sa fille (une vingtaine d'année) nous ouvre. Je crois que nous avons réveillé tout le monde. Elle nous signale qu'elle n'a pas le droit de faire rentrer des inconnus.
QU'a cela ne tienne, nous décidons d'appeler la maman pour nous donner l'autorisation. Oh surprise le portable sonne dans la maison et embarras de la personne.
Nous signalons à cette charmante personne que nous sommes là pour réparer le soi-disant problème d'eau chaude. Rien à faire, nous repartons donc.
Il me semble que si depuis 2 mois je n'avais pas d'eau chaude je serais contente de voir le plombier ! Eux non !
Que puis-je faire en sachant qu ma locataire ne m'a pas contacté suite à notre passage et qu'elle refuse l'entrée de son domicile ?
Merci à tous pour vos réponses.

Par **FRANCK34**, le **14/05/2013** à **11:48**

bonjourrrrr
Envoyez une LRAR pour signaler l'incident et que comme ils ne vous laissent pas entrer vous ne pouvez pas faire la réparation

Par **amajuris**, le **14/05/2013** à **13:21**

FRANCK remplace édith, c'est un site commercial payant.

Par **Marion3**, le **14/05/2013 à 15:32**

Pas du tout FRANCK34, amatjuris a raison !!!
FRANK34 remplace bien Edith et avant Edith, c'était Fabienne !!!

Par **FRANCK34**, le **14/05/2013 à 15:49**

amatjuris a plusieurs noms ?
C'est MARION 3 aussi ?
vous posez aussi des questions sur des faux noms?

Par **Marion3**, le **14/05/2013 à 16:04**

FRANCK34, Edith34, Fabienne34,
Non amatjuris n'est pas Marion3... Suite à un changement de PC, je n'ai pu récupérer mon adresse mail et j'ai dû me réinscrire sous le pseudo de Marion3.
C'est pourquoi j'ai pu lire toutes vos réponses depuis de nombreuses années...
Marion2 (anciennement)

Par **moisse**, le **14/05/2013 à 17:59**

Bonjour,
ceci dit il convient tout de même que le bailleur sauvegarde ses intérêts.
Il a donc tout intérêt à écrire au locataire que sur la foi de ses déclarations il a appelé en garantie son plombier.
Que sa mauvaise volonté à organiser une visite d'inspection, sa prétention à être absente au moment de la visite du xxxx accompagné du plombier en question, alors qu'elle était finalement présente procède de la mauvaise foi.

Par **Marion3**, le **14/05/2013 à 18:04**

Bonjour fougasse,
Suivez le conseil de moisse et envoyez ce courrier en Recommandé AR.
Cordialement

Par **Lag0**, le **14/05/2013 à 19:16**

[citation]amatjuris donne de fausses indications ![/citation]
Bin voyons...
Fabienne34, Edith34, FRANCK34, autant de pseudos qui n'interviennent en général que très laconiquement (et souvent à côté) juste pour faire la pub d'un site.
Je reconnais en revanche

que depuis que amatjuris en a parlé, la pub a disparu des messages de FRANCK34 et que ses réponses sont un peu plus développées, alors, hasard ???

Par **FRANCK34**, le **15/05/2013** à **18:13**

vous avez parfaitement raison de répondre ainsi, j'ai signalé le problème à la direction du site
pour résumer ce qui vous intéresse vraiment, n'garantissez vous par une LRAR que vous n'avez pas pu entrer pour réparer alors que le locataire doit vous laisser entrer. Il ne pourra pas vous être reproché que vous n'êtes pas intervenu et vous pourrez reprocher que le locataire ne vous laisse pas réparer.
Cordialement

Par **fougasse**, le **15/05/2013** à **19:14**

merci beaucoup FRANCK34

Par **Boud**, le **15/05/2013** à **22:00**

Bonsoir fougasse,
Je ferai la même réponse que FRANCK34, en lui rappelant les fait et lui proposant de vous contacter pour effectuer les travaux, ainsi vous serez couvert. C'est quand même hallucinant votre histoire. Il m'est arrivé a peu près la même histoire, mais en moins loufoque, j'ai eu un gros dégât des eaux pour lequel j'ai été indemnisé par l'assurance copropriété, des que j'ai reçu le chèque j'ai appelé la locataire qui refuse une quelconque intervention. Qu'à cela ne tienne, j'ai envoyé une LRAR pour lui proposer les travaux afin de me couvrir.